

**M. Winch:** Comme question supplémentaire, je demande au ministre de la Justice si, oui ou non, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a recommandé la destitution des deux hommes en cause?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, si cette question est admissible, pourriez-vous demander qu'elle soit inscrite au *Feuilleton*?

**M. Winch:** Qu'avez-vous à dissimuler, monsieur le ministre?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le ministre répondrait à cette question. Naturellement, il devait agir avec discrétion. J'avoue franchement que quelle que soit la discrétion accordée au cabinet, la Chambre devrait sûrement en être informée. La présente question ne vise à aucune critique; quelles étaient les instructions du cabinet à ce sujet?

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, on devrait, à mon avis, donner l'ordre que la question soit inscrite au *Feuilleton*, car c'est une question de principe. On y répondra de façon détaillée. Il n'y a, bien entendu, rien à dissimuler, mais il semble que ce soit devenu l'habitude et la façon de procéder de nos honorables vis-à-vis de toujours laisser entendre que nous avons quelque chose à dissimuler lorsque nous ne voulons pas enfreindre le Règlement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pose séance tenante la question de privilège. J'ai dit bien clairement que le ministre et le cabinet devaient faire preuve de discrétion. C'est en quelque sorte un appel qu'on leur adresse, mais chose étrange, le gouvernement actuel, qui prétend avoir des principes d'honnêteté et de responsabilité...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...ne les met pas en pratique.

(*Plus tard*)

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice au sujet des agents de la Gendarmerie royale. Puisque la décision du cabinet devrait se refléter, je présume, par un décret du conseil, accepterait-il de déposer ce décret du conseil sur le Bureau de la Chambre afin de clarifier la question?

**L'hon. M. Favreau:** Ce n'est pas toujours avec plaisir que je réponds aux questions de l'honorable député du Yukon, mais cette fois-ci je suis heureux de lui dire oui.

[L'hon. M. Favreau.]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

RÉPONSE DU DÉPUTÉ DE BRANDON-SOURIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. J'ai indiqué ce matin—et je prends maintenant la parole parce que l'honorable représentant est à son siège—que j'avais écrit une lettre à l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) le 14 décembre et, à ce moment-là, je n'avais pas reçu de réponse. Après vérification, j'ai constaté qu'à l'ouverture de la séance ce matin, je n'avais reçu aucune réponse dans ma boîte postale. Mais depuis ce temps, monsieur l'Orateur, on a livré deux réponses. On est venu en porter une à mon bureau et l'autre a été expédiée à la salle où je reçois mon courrier, dans l'immeuble de l'Est; le timbre qu'elle porte est oblitéré en date du 18 décembre 1964, à 1 h. 40 de l'après-midi.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter de la même question de privilège. Comme le premier ministre déteste les insinuations, j'aimerais répéter que cette lettre a quitté mon bureau mardi dernier, soit le 15 décembre. Ce n'est pas ma faute s'il règne tellement de confusion dans le bureau du premier ministre qu'il n'a pu découvrir cette lettre.

(*Plus tard*)

**L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; depuis deux ou trois minutes les insinuations fusent à la Chambre attribuant aux fonctionnaires des postes certains retards. On doit s'attendre à des retards dans les livraisons postales à ce temps-ci de l'année; mais j'estime que la Chambre devrait savoir, et surtout l'honorable député qui fait ces insinuations, que le bureau de poste du Parlement relève de l'Orateur de la Chambre et non pas du ministre des Postes.

**M. l'Orateur:** En guise d'explication additionnelle, j'aimerais dire que l'Orateur est surchargé de travail.

(*Plus tard*)

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le premier ministre a parlé d'une déclaration au sujet d'une lettre qu'il avait reçue de l'honorable député de Brandon-Souris. Étant donné que cette lettre a quelque chose de bien mystérieux, je me demande si le très honorable député verrait quelque inconvénient à la déposer ou à en fournir un résumé à la Chambre?

**Le très hon. M. Pearson:** Je déposerai volontiers la lettre ainsi que ma réponse.